

FICHE INSCRIPTION AU CONCOURS DE CONFITURES MAISON



ASSOCIATION
DE SAINT-DENIS-
DE-GASTINES

Familles Rurales
ST DENIS DE GASTINES
Samedi 17 Octobre 2026

A déposer

Auprès de **Mme PAILLARD** : 06 50 43 90 41 à la Bagagerie

Nom

Prénom.....

Adresse.....

N° de Téléphone.....

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement de participation
et j'en accepte l'intégralité* (* cochez la case pour valider)

Date.....

Signature :

1 SEUL POT PAR DÉPOSANT (au Choix)

Reçu pour le Déposant

NOM :

Prénom :

Date de Dépôt :

Attribué la catégorie :

 PUR FRUIT

 FRUITS MELANGÉS

 GELÉE

Reçu pour l'Association

NOM :

Prénom :

Date de Dépôt :

Attribué la catégorie :

 PUR FRUIT

 FRUITS MELANGÉS

 GELÉE



Organisation



ASSOCIATION
DE SAINT-DENIS-
DE-GASTINES

à
15h

à l'EHPAD Bellevue
Saint Denis de Gastines

Samedi 17 octobre 2026



Les pots seront à déposer à la Bagagerie
ou auprès de Mme Christine Paillard



Les inscriptions et règlements sont disponibles
chez les commerçants et à la Bagagerie



RÈGLEMENT DU « CONCOURS DE CONFITURES MAISON » 2026



Article 1 : Organisateur, date et lieu

Ce concours est organisé par l'Association Familles Rurales et se déroulera **le samedi 17 Octobre 2026**, à l'EPHAD BELLEVUE de SAINT DENIS DE GASTINES.

Article 2 : Participants

Ce concours est ouvert à tout public et aux dyonisiens en priorité, à l'exclusion des professionnels, il est gratuit pour les adhérents ou non à l'Association.

Article 3 : Modalités du concours

Les participants auront à imaginer et à élaborer un pot de 200 à 300 g confectionné à base de fruits ou de légumes, dans les catégories « PUR FRUIT, FRUITS MELANGES, GELÉE ».

Chaque participant déposera son pot de confiture qui sera ouvert pour la 1ère fois par le jury. Le pot devra faire le bruit du « clic » d'ouverture. En cas d'absence celui-ci sera refusé. Ces diverses créations seront mises en compétition et goûtées par un jury qui en sélectionnera 3 par catégories.

Article 4 : Inscriptions

Les bulletins d'inscription sont disponibles chez les commerçants et à la Bagagerie. Clôture des inscriptions le Samedi 10 octobre 2026.

Seuls les 40 premiers inscrits verront leurs pots de confiture acceptés.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul pot par déposant. Les confitures devront être de l'année, étiquetées, mentionnant le nom du ou des fruits et seront déposées à la Bagagerie auprès de Mme Paillard Christine (06 50 43 90 41).

Un reçu sera délivré à chaque participant, indiquant la catégorie attribuée à sa confiture.

Pour un meilleur résultat, vous devez couvrir les pots avec des couvercles non endommagés pour une conservation optimale de votre confiture.



RÈGLEMENT DU « CONCOURS DE CONFITURES MAISON » 2026

Article 5 : Critères d'évaluation

La notation de chaque pot se fera sur la base des critères suivants, sur une note de 20 points

- Aspect général du pot : (forme, couvercle, décor) : 2 points
- Respect de l'étiquetage : (date et composition du contenu) 2 points
- Goût : 10 points
- Texture : 4 points
- Aspect visuel de la confiture/gelée : 2 points

TOTAL : 20 POINTS

Avec notation possible par ½ point.

Article 6 : Déroulement et prix

Après délibération du jury, une récompense sera offerte au 3 premiers de chaque catégorie.

Les premiers prix individuels de l'année précédente, peuvent participer au concours, mais seront classés hors concours.

La remise des prix se déroulera **le samedi 17 octobre 2026 à 15 heures** à l'EPHAD Bellevue.

Une dégustation de crêpes, confitures et boissons est proposée pendant la délibération du jury.

Article 7 : Autorisation de communication

Les participants autorisent l'association Familles Rurales à diffuser leurs photos, sans restriction et sans que cela leur confère droit à une rémunération ou à un quelconque avantage autre que l'attribution de leur lot.

Article 8 : Responsabilité de l'association

L'association se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Article 9 : Règlement des litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation, quelle que soit sa nature, relative au présent règlement ou au concours, sera tranchée souverainement en dernier ressort par le Conseil d'Administration de l'association.

